



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

WAEBER HMS s'engage contre la fraude et la corruption et refuse de soutenir directement ou indirectement toute action frauduleuse et s'engage à minimiser les risques de corruption dans la mise en œuvre de ses activités. Elle définit l'engagement pris et les procédures appliquées par l'entreprise pour prévenir, détecter et réprimer la fraude et la corruption dans le cadre de toutes ses activités et opérations.

1 OBJET

La présente Politique de lutte contre la fraude et la corruption a pour objet d'atténuer la probabilité de fraude et de corruption au sein de WAEBER HMS, de manière à veiller à ce que les fonds et avoirs qui ont été mobilisés soient protégés de toute perte liée à la fraude et à la corruption.

Cette politique vise à :

- ✓ Veiller à ce que les ressources financières et autres soient destinées uniquement aux besoins prévus.
- ✓ Promouvoir une culture de l'honnêteté et de l'ouverture au sein du personnel et de la direction.
- ✓ Veiller à ce que ni les membres du personnel, ni les personnes qui leur sont associées ne désavantagent ni n'exploitent les populations vulnérables en commettant des actes de fraude ou de corruption.
- ✓ Faire en sorte que les membres du personnel et les populations cibles puissent dénoncer en toute sécurité et confidentialité une conduite contraire à l'éthique ou un soupçon fondé de fraude ou de corruption.

2 APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les employés de WAEBER HMS (à plein temps, à temps partiel, temporaires et occasionnels), aux membres du conseil d'administration de WAEBER HMS mais aussi aux partenaires non-membres et à toute personne employée par une entité effectuant des missions pour WAEBER HMS.

La politique s'applique à toutes les préoccupations légitimes portant sur l'un des agissements suivants :

- ✓ L'**inconduite financière**, dont les actes pénalement répréhensibles de vol d'espèces et de faux en écriture comptable.

- ✓ L'**usage abusif de ressources** appartenant à WAEBER HMS et de celles obtenues ou achetées grâce à des fonds mobilisés par les membres de WAEBER HMS et par d'autres bailleurs de fonds n'appartenant pas à WAEBER HMS suite à un appel de WAEBER HMS.
Peuvent être qualifiés d'usage abusif de ressources le vol et la criminalité informatique, c'est-à-dire quand un ordinateur ou réseau est la source, l'outil, la cible ou le lieu d'un délit (accès sans autorisation, suppression de données, fraude électronique, etc.).
- ✓ Le **recours, par une personne, à des moyens frauduleux** tels que la subornation, les dessous-de-table ou les soi-disant paiements de facilitation pour inciter une autre personne à agir ou s'abstenir d'agir dans l'exercice de ses fonctions, afin d'obtenir ou de conserver un avantage indu.
- ✓ Toute **action ou omission, y compris les fausses déclarations**, qui induit ou vise à induire en erreur de façon consciente ou non une partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation.
- ✓ Les **actes illégaux** tels que les préjudices corporels ou les dommages matériels, avérés ou brandis en menace, dans le but d'obtenir un avantage indu ou de se soustraire à une obligation.
- ✓ Les **collusions** dans les procédures d'achat ou d'adjudication.
- ✓ Toute **tentative visant à éliminer ou dissimuler l'un des agissements ci-dessus**.

3 DÉFINITIONS

Les termes de « fraude » et de « corruption » sont définis comme suit :

- ✓ **Corruption** : Tout acte malhonnête consistant à rechercher, solliciter, accepter ou recevoir - directement ou indirectement - pour soi-même ou pour un tiers, tout paiement, cadeau ou avantage injustifié pour avoir entrepris, ou, alternativement, pour s'être abstenu de ses obligations professionnelles.
- ✓ **Fraude** : Falsification de données, de rapports, de factures. Déformation, distorsion, modification ou travestissement de la vérité ou abus de confiance, concernant les ressources financières, matérielles ou humaines, les actifs, les services et/ou les transactions d'une organisation, généralement à des fins de gain ou d'avantage personnel. La fraude est une manœuvre délictueuse ou un recours à de fausses représentations en vue d'obtenir un bénéfice indu.

Les définitions ci-dessous s'appliquent de façon égale à toute faute professionnelle et tout comportement contraire à l'éthique, notamment (liste non exhaustive) :

- ✓ **Le détournement** : Vol de ressources de l'entreprise (argents, fournitures, biens, etc.) pour un usage privé ou ressources données à des personnes fictives (fournisseurs, bénéficiaires, etc.). Une personne ou plus peuvent être impliquées.
- ✓ **L'appropriation illicite et l'utilisation abusive des fonds**.
- ✓ **La malversation** : détournement de fonds légalement confiés au fraudeur.
- ✓ **La collusion et la subornation** : La subornation signifie qu'une personne, une organisation ou une institution ne fournit pas les biens ou les services comme il se doit, en échange d'une certaine forme de rémunération abusive. Deux parties (au moins) sont ici impliquées.

- ✓ **L'obstruction à la justice.**
- ✓ **Le partage de profits / dessous-de-table, pots de vin/de complaisance :** réductions, rabais pour un avantage personnel.
- ✓ **Le paiement de facilitation :** Paiements non officiels de petits montants destinés à faciliter ou à garantir le bon déroulement de procédures simples ou d'actes nécessaires que le payeur est en droit d'attendre, que ce droit repose sur une base légale ou sur un autre fondement.
- ✓ **La substitution de produit :** substitution intentionnelle et délibérée, à l'insu de l'acheteur ou sans son consentement, de produits ou de matériaux de qualité inférieure, usagés ou contrefaits pour ceux qui sont spécifiés dans le contrat ou le bon de commande.
- ✓ **L'abus de pouvoir.**
- ✓ **L'extorsion :** Acte visant à obtenir quelque chose par la force, par la menace, par la contrainte ou par des pressions excessives.
- ✓ **Le favoritisme :** Traitement préférentiel inéquitable favorisant une personne ou un groupe aux dépens des autres.
- ✓ **Le népotisme :** Forme de favoritisme à l'égard de membres de la famille, à qui sont réservés des positions ou des privilèges.

4 FONDEMENTS

WAEBER HMS est attaché à créer un environnement fondé sur la prévention de la fraude et de la corruption. Pour y parvenir, WAEBER HMS favorise une culture de l'ouverture et de l'honnêteté dans toutes ses activités et initiatives. Le conseil d'administration et la direction de WAEBER HMS sont donc engagés à suivre les principes suivants :

- ✓ Créer une culture de la lutte contre la fraude et la corruption et maintenir des normes éthiques strictes.
- ✓ Accepter qu'une culture de lutte contre la fraude et la corruption relève de la responsabilité commune de toutes les personnes chargées de donner des orientations politiques à l'entreprise, de définir les politiques générales et de diriger l'entreprise.
- ✓ Exiger que les membres et employés de WAEBER HMS montrent l'exemple en veillant à ce que les prescriptions juridiques, les règlements, les réglementations financières, les codes de conduite, les procédures et les pratiques soient respectés.
- ✓ Proposer des mécanismes clairement définis, par lesquels les problèmes peuvent être signalés tant par les membres du conseil d'administration que par les employés de WAEBER HMS, ainsi que par des individus extérieurs à l'entreprise ou des organisations qui fournissent, utilisent ou payent les services.
- ✓ Garantir et maintenir une culture de l'ouverture et de la transparence.

Dans nos efforts de lutte contre la fraude et la corruption, nous nous engageons à défendre les valeurs suivantes :

- ✓ **Honnêteté.** Nous reconnaissons que l'abus ou le détournement de ressources non seulement trompent la confiance des personnes qui donnent ces ressources mais, plus

grave encore, de telles pratiques privent les personnes que nous voulons aider du soutien qui leur a été promis. En outre, toute influence abusive exercée sur autrui réduit considérablement notre capacité à agir de façon honnête, impartiale et indépendante. De telles actions brisent la confiance entre parties prenantes et peuvent être gravement préjudiciables à nos efforts.

- ✓ **Intendance.** Au cœur de notre travail, nous sommes conscients du fait que nos ressources ne nous appartiennent pas. Ces ressources sont de toutes sortes, qu'il s'agisse des fonds provenant d'un donateur, des compétences d'un membre du personnel ou des capacités des communautés locales que nous nous efforçons d'aider. Quand nous commençons à agir comme si les ressources dont nous disposons nous appartenaient totalement, nous pouvons être amenés à abuser de la confiance avec laquelle ces ressources nous ont été données.
- ✓ **Transparence.** Si les objectifs de bonne intendance et d'honnêteté sont en eux-mêmes des raisons suffisamment solides pour éviter la fraude et la corruption, la transparence renforce la confiance mutuelle avec les parties prenantes, ce qui confère à notre relation une valeur ajoutée à long terme. Cette transparence, à la fois concrète et perçue, influe directement sur notre réputation.

5 POSITIONS DE PRINCIPE

La Politique de WAEBER HMS de lutte contre la fraude et la corruption prône la tolérance zéro.

Pour WAEBER HMS, il est tout aussi important de maintenir sa réputation en tant qu'entreprise ne tolérant aucunement les abus de pouvoir à des fins personnelles ou organisationnelles.

La Politique de lutte contre la fraude et la corruption vient en complément de toute politique s'appliquant déjà au sein de WAEBER HMS.

WAEBER HMS s'engage donc à prévenir et détecter toutes les formes de fraude et de corruption et à mener l'enquête en cas de besoin, que de tels agissements soient perpétrés de l'intérieur ou de l'extérieur de l'entreprise.

WAEBER HMS s'engage à veiller à ce que les préoccupations formulées par les membres ou le personnel de WAEBER HMS à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que les plaintes signalées soient dûment prises en compte et fassent l'objet d'une enquête juste, impartiale et responsable.

Les membres de WAEBER HMS ayant reçu des fonds et/ou des ressources doivent veiller à ce que des systèmes soient en place pour limiter les possibilités d'usage abusif ou de mauvaise gestion de ces fonds et ressources. Le membre de WAEBER HMS est tenu de réparer toute perte subie suite à une négligence ou des activités frauduleuses de la part de son personnel et/ou de ses partenaires.

Les contrats et accords conclus avec des employés, partenaires et consultants doivent dûment tenir compte de la présente politique.

Des directives relatives aux procédures visant à dissuader les actes de fraude et de corruption feront partie intégrante de la politique.

WAEBER HMS diffusera sa Politique de lutte contre la fraude et la corruption à tous ses employés et autres parties intéressées.

6 MECANISMES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Interdiction de tout acte de corruption : les employés de WAEBER HMS et les autres entités mentionnées au point 2 de la présente politique ne doivent pas participer, directement ou indirectement à un acte de corruption ou de fraude. En aucun cas, ils ne doivent tirer un avantage indu de leur position professionnelle pour leur intérêt personnel.

Importance de la prévention : la corruption peut être évitée en créant une culture organisationnelle efficace qui utilise l'argent avec prudence. WAEBER HMS a développé une série de mécanisme préventifs et de systèmes de contrôle internes ayant pour but de prévenir et d'identifier la fraude et la corruption, notamment inclus dans les procédures finance, logistique et ressources humaines.

Mécanismes de prévention et d'identification :

- ✓ Donner une bonne compréhension ainsi qu'une direction claire et inciter les employés de WAEBER HMS et les autres entités à s'approprier les valeurs et les politiques de WAEBER HMS.
- ✓ Mettre en place des contrôles adaptés, notamment des contrôles comptables, et s'assurer que ces contrôles fonctionnent de sorte que les équipes soient responsabilisées et puissent faire preuve de bon sens.
- ✓ Identifier les facteurs de risque, reconnaître leur probabilité, comprendre les conséquences et mettre en place des contre-mesures appropriées.
- ✓ S'assurer que les équipes maintiennent un dialogue. Le fait de rendre des comptes est une manière efficace de réduire les risques.
- ✓ Mettre en place des formations des cadres et personnels les plus exposés aux risques.
- ✓ Mettre en place des procédures d'évaluation des partenaires de WAEBER HMS en effectuant des due diligences notamment au regard de leurs engagements anti-corruption et anti-fraude.

Obligation de faire rapport :

- ✓ WAEBER HMS a adopté une approche qui promeut et garantit la transparence.
- ✓ Les employés et les autres entités mentionnées au point 2 de la présente politique qui estiment qu'on leur demande d'agir d'une manière illégale, irrégulière, contraire à l'éthique ou en contradiction de toute autre manière avec la présente politique, doivent le signaler à la direction par écrit ou à travers declaration.fraude@waeberhms.ch.
- ✓ Les employés et les autres entités mentionnées au point 2 de la présente politique doivent signaler à la direction par écrit ou à travers declaration.fraude@waeberhms.ch toute preuve, allégation ou soupçon d'activité illégale concernant WAEBER HMS dont ils ont connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. L'enquête incombe à WAEBER HMS.
- ✓ WAEBER HMS doit veiller à ce que les employés de WAEBER HMS qui signale un cas sur la base de soupçons raisonnables et de bonne foi ne subissent aucun préjudice.
- ✓ WAEBER HMS doit prendre les mesures nécessaires afin de garantir la confidentialité de l'auteur du signalement.

Conduite à tenir en cas de corruption :

- ✓ Être attentifs à tout acte de corruption réelle ou potentielle.
- ✓ Prendre des mesures pour éviter un tel acte.
- ✓ Informer la direction par écrit ou à travers declaration.fraude@waeberhms.ch de tout acte de corruption dès qu'ils en ont connaissance.
- ✓ Se conformer à toute décision finale les enjoignant de se retirer de la situation à l'origine d'un tel acte.
- ✓ Prendre les mesures suivantes afin d'assurer leur protection en cas de proposition d'avantage indu :
 - Refuser l'avantage
 - Si possible, tenter d'identifier la personne qui fait l'offre
 - Eviter des contacts prolongés
 - Essayer d'avoir des témoins, par exemple des collègues travaillant à proximité
 - Rédiger dans les meilleurs délais un rapport sur cette tentative et le communiquer à la direction ou à travers declaration.fraude@waeberhms.ch
 - Continuer à travailler normalement
- ✓ Tout cadeau significatif qui ne pourrait être refusé doit être remis à WAEBER HMS (direction des ressources humaines ou direction).
- ✓ En cas de demande directe de paiements de facilitation :
 - Expliquer que ce type de pratique est contraire à la politique WAEBER HMS
 - Refuser de payer
 - Noter le nom du demandeur et demander sa carte d'identité
 - Signaler la tentative de fraude/corruption à la direction ou à travers declaration.fraude@waeberhms.ch
- ✓ Aucun employé et autres entités mentionnées au point 2 de la présente politique ne pourra pâtir de son refus de payer ou de recevoir un pot-de-vin ou d'une alerte éthique faite de bonne foi.
- ✓ Nul ne doit se mettre en danger du fait du strict respect de la présente politique. WAEBER HMS considère que la sécurité et la sûreté de son personnel sont d'une importance primordiale. WAEBER HMS s'efforce d'éviter que son personnel ne soit victime de telles situations.

7 MECANISME D'ENQUÊTE

Conformément au point 4 de la présente politique, les employés de WAEBER HMS et les autres entités mentionnées au point 2 doivent informer la direction et/ou le conseil d'administration et en toute occurrence à travers declaration.fraude@waeberhms.ch en cas de soupçon de fraude et/ou corruption.

La gestion de la plainte se fait par la direction selon l'évaluation de celle-ci. Les employés de WAEBER HMS et les autres entités doivent coopérer à toute enquête menée, conserver tous les dossiers relatifs à toute implication présumée qui pourraient être requis pour une enquête et préserver la confidentialité de toute allégation.

WAEBER HMS consigne les détails de chaque fraude avérée ainsi que les mesures prises dans un registre des fraudes et des cas de corruption.

L'équipe d'investigation, nommée par la direction, est chargée de la gestion de toutes les problématiques de corruption et de fraudes au sein de WAEBER HMS et devra faire preuve de la plus grande discrétion lors de la réalisation d'un audit sur une fraude ou une irrégularité financière.

Les investigations sur des fraudes spécifiques et des irrégularités financières sont destinées à vérifier l'existence et l'ampleur de fraudes et irrégularités financières suspectées. Elles sont conduites à la demande de la direction.

Toute enquête fera l'objet d'une communication écrite à l'équipe d'investigation.

8 MECANISME DE SANCTION DE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Les enquêtes effectuées dans le cadre de la présente politique sont susceptibles des conséquences ci-dessous :

- ✓ **Sanctions disciplinaires** : avertissement ou rupture du contrat de travail avec effet immédiat pour faute grave.
- ✓ **Compensation des pertes** : restitution totale de tout bénéfice ou avantage indu obtenu et recouvrement des frais auprès du ou des individu(s) responsables de la perte. Dans le cas où l'(es) individu(s) ne pourrait ou ne voudrait réparer le préjudice, des poursuites civiles seront envisagées.
- ✓ **Poursuites pénales** : les fraudes seront référées aux autorités locales en charge de l'application de la loi en vue d'entamer des poursuites judiciaires. La décision de poursuivre en justice ou non sera prise par la direction.
- ✓ **Leçons apprises et amélioration des contrôles internes** : une enquête de fraude peut potentiellement pointer des erreurs de supervision et/ou une faille ou une absence de contrôle ; l'ensemble des mesures à prendre afin d'améliorer les systèmes doit être documenté au sein du rapport d'enquête et mis en œuvre lorsque ce rapport est finalisé.

9 MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

La direction est en charge de la supervision de la politique de lutte contre la fraude et la corruption et est responsable de son application et de la promotion de la transparence au sein de WAEBER HMS. Elle entre en effet le 01.06 2024.

Le personnel certifie adhérer à ces principes en signant le formulaire d'acceptation du code de conduites et d'éthique de WAEBER HMS et/ou en signant leur contrat de travail.

Fleurier, mai 2024, la Direction